

Liste des participants

Nom	Fonction	Présent	Excusé
Elus départementaux			
Thierry MAIRE-DU-POSET	Vice-président	X	
Marie CHASSERY	Conseillère départementale	X	
Catherine CUINET	Conseillère départementale	X	
Serge CAGNON	Conseiller départemental		X
Jean-Luc GUYON	Conseiller départemental		X
Raphaël KRUCIEN	Conseiller départemental	X	
Rémy NAPPEY	Conseiller départemental	X	
Services de la Direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT)			
Annick ROTROU	Directrice par intérim	X	
Bruno GIRARDET	Service territorial d'aménagement de Besançon	X	
Ahmed KHEDIM	Service territorial d'aménagement de Montbéliard	X	
Didier DROMARD	Service territorial d'aménagement de Pontarlier		X
Michel JOURDAN	Service central d'ingénierie routière	X	
Christophe JANIER-DUBRY	Conseiller stratégique	X	
Collège des usagers particuliers			
Patrick JOUBERT	Automobile-club		X
Daniel QUERO	40 millions d'automobilistes		X
Laurent FASEL	Fédération française des motards en colères (FFMC)		X
Romain MEYER	Vélocité Pays de Montbéliard		X
Aline VIEILLE	Vélo Besançon		X
Vanessa CARRARA	Usagers indépendants	X	
Guy COURTOIS			X
Jacques MACHABERT			X
Vincent MOUGIN		X	
Denise PAUL			X
Stéphanie SANDOZ			X
Collège des usagers professionnels			
Stéphane WISSEMBERG	Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV)		X
Christophe GIRARDOT			X
Philippe DEMONTEIX			X
Marie BRETON	Fédération nationale des transports routiers (FNTR)	X	
Cédric LACQUET	Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE)		X
François MERCIER		X	

Thierry MAIRE-DU-POSET, Vice-président du Conseil départemental en charge des routes et des transports individualisés, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et en rappelant l'importance des routes pour la collectivité départementale, avec un budget annuel de 35 M€ alloué à ce domaine, soit 6,2 % du budget global.

Après s'être présenté dans ses fonctions d'élu local et à présent de Vice-président du Conseil départemental, il invite les autres participants à se présenter également à travers un tour de table.

Il annonce ensuite l'ordre du jour de la réunion, avec 3 parties : des sujets en lien avec l'actualité routière, des sujets faisant suite à la précédente réunion de 2017 et qui ont fait l'objet d'approfondissement, un tour de table permettant à chacun d'exprimer ses attentes et d'exposer ses actions.

Chaque présentation sera suivie d'un temps d'échange.

➤ **Politique locale de sécurité routière et déclinaison par le Département :**

Thierry MAIRE-DU-POSET met en relation ce thème avec les mauvais chiffres de l'accidentologie dans le Doubs cette année, à contrecourant de la tendance nationale plutôt favorable.

On dénombre effectivement 28 tués sur les routes du Doubs sur les 8 premiers mois de l'année et 35 sur les 10 premiers mois de l'année, dont 12 motards, à comparer à respectivement 19 et 30 pour les périodes correspondantes de 2017.

Il charge les services d'effectuer la présentation (voir en annexe), puis ouvre les débats.

François MERCIER souhaite connaître le nombre d'infractions détectées par les radars temporaires mis en place sur les chantiers routiers.

Les services précisent qu'elles restent très limitées en proportion du trafic, de l'ordre d'un millier par an pour des routes où circulent 5 000 véh/j et qu'elles concernent très majoritairement des « petits » excès de vitesse, de moins de 20 km/h.

Les personnels travaillant sur la route sont très exposés au risque d'accident lorsque les chantiers sont réalisés sous circulation, ce qui justifie le recours à de tels dispositifs de contrôle (plutôt sur les chantiers importants réalisés par des entreprises privées) ou encore à des radars pédagogiques (plutôt pour les chantiers réalisés par les services départementaux).

Marie BRETON souligne l'engagement des transporteurs de marchandise en faveur de la sécurité et présente les différentes actions organisées par sa fédération en direction des entreprises de transport, par exemple sur les thèmes des distracteurs ou des addictions. Elle évoque également des actions de sensibilisation conduites auprès des collégiens et des lycéens, visant à sécuriser leurs déplacements à pied ou en deux-roues sur les voies où circulent également des poids lourds.

Thierry MAIRE-DU-POSET précise qu'en période automnale, les conditions de visibilité et d'éblouissement par le soleil rasant peuvent créer des risques supplémentaires.

A la question de François MERCIER sur ce que recouvre le risque routier professionnel identifié dans le document général d'orientations (DGO), les services indiquent que les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail et qu'ils se répartissent pour moitié sur les trajets domicile-travail et pour moitié sur les trajets de mission.

➤ **Ouvrages d'art : état du patrimoine et politique d'entretien :**

Thierry MAIRE-DU-POSET précise que le patrimoine départemental comporte près de 1 000 ponts, 1 500 murs et 7 tunnels et qu'il s'agit d'un patrimoine précieux mais vulnérable. C'est pourquoi notre collectivité accorde une importance toute particulière à son suivi et à sa maintenance. Les moyens financiers ont été doublés depuis 2015 de façon à permettre de traiter au cours du mandat les ouvrages présentant le moins bon état.

Il invite les services à exposer la présentation (voir en annexe) et conclut en observant que la situation des ponts du Département est rassurante, sans risque d'atteinte à la sécurité des usagers ou des riverains.

Ce sujet n'appelle pas de remarque particulière de la part des autres participants.

➤ **Nouveau document d'organisation de la viabilité hivernale :**

Thierry MAIRE-DU-POSET informe que cette nouvelle politique hivernale a été approuvée par l'Assemblée départementale en juin de cette année et sera mise en œuvre à partir de l'hiver qui débute. Il donne une indication sur le coût que représente la viabilité hivernale pour le Département, avec un budget moyen de 3,2 M€ par hiver (hors frais de personnel et de fonctionnement des engins départementaux), avec de fortes variations selon les conditions météo rencontrées.

Les services présentent le nouveau dispositif (voir en annexe), qui décrit le niveau de service hivernal appliqué pour chaque catégorie de route départementale, mais ne prévoit pas de traitement pour les voies modes doux, en l'absence de mesure en ce sens dans le plan de déplacement urbain (PDU) et la politique d'entretien des grandes agglomérations du Doubs.

Thierry MAIRE-DU-POSET évoque une opération expérimentale mise en œuvre sur le plateau d'Amancey en partenariat avec la fédération départementale de chasse pour protéger les zones exposées aux congères en plantant des haies le long des routes.

Ce sujet n'appelle pas de remarque particulière de la part des autres participants.

➤ **Politique cyclable : appel à projets et adaptation des modalités d'intervention :**

Thierry MAIRE-DU-POSET rappelle que de nombreuses questions avaient été soulevées lors de la précédente réunion du comité sur ce sujet et indique que des avancées importantes ont eu lieu au cours de l'année, avec l'initiative prise par le Département de lancer un appel à projets auprès des collectivités locales, qui a permis de confirmer l'implication de ces dernières pour développer les infrastructures modes doux.

Il invite les services à présenter dans le détail le résultat de cet appel à projets, ainsi que la démarche engagée pour réviser la politique cyclable départementale (voir en annexe). Il propose que les usagers particuliers et les associations cyclables du comité puissent être associés à l'étude qui va être conduite au cours du premier semestre 2019, pour d'une part évaluer la précédente politique cyclable et d'autre part définir de nouvelles orientations, en synergie avec les autres acteurs locaux.

Vincent MOUGIN observe qu'aucun projet n'a été présenté dans le secteur de Maiche-Morteau et Vanessa CARRARA remarque que les projets concernent plutôt des secteurs urbains, grandes agglomérations et bourgs-centres.

Annick ROTROU précise que la prise en compte des modes doux figure cependant dans les documents d'urbanisme des communes de toute taille, y compris les plus petites.

Thierry MAIRE-DU-POSET annonce qu'il participera prochainement à une rencontre avec les élus de la CAGB pour une présentation du nouveau schéma cyclable de l'agglomération bisontine.

Vanessa CARRARA exprime son intérêt pour le principe de la « chaussées à voie centrale banalisée » (CVCB) consistant à partager l'emprise de la chaussée entre la circulation automobile et celle des cyclistes, avec une priorité donnée à ces derniers, ainsi que plus généralement, pour les aménagements aux abords des écoles, qui peuvent bénéficier d'un soutien financier particulier au titre du programme de répartition des amendes de police.

Thierry MAIRE-DU-POSET souligne l'essor du vélo à assistance électrique, avec des vitesses pratiquées élevées, et la nécessité de prendre en compte de nouveau mode de déplacement dans les aménagements.

➤ **Problématique de la circulation des poids lourds :**

Thierry MAIRE-DU-POSET rappelle que ce sujet avec également été largement abordé lors de la précédente réunion du comité et qu'il s'agit effectivement d'un enjeu de premier plan pour un Département se situant sur certains grands courants de circulation.

Il considère que même si la circulation des poids lourds peut susciter certains ressentis négatifs, ce mode de transport des marchandises reste essentiel pour notre société.

A l'issue de la présentation par les services (voir en annexe), le débat s'ouvre.

François MERCIER remarque que la problématique a bien été résumée et insiste sur l'importance du transport routier de marchandise pour l'économie d'un pays, qu'il faut à son sens, cesser d'opposer à la population. Il dénonce cependant les pratiques de certains transporteurs, notamment étrangers, et du non-respect des règles par une partie d'entre eux, évoquant les propositions de responsables hollandais visant à imposer qu'une part significative des parcours soit effectuée dans le pays d'origine de chaque société.

Il souligne qu'une faible part de la taxation des poids lourds revient à l'entretien des routes et relaye le souhait de l'ensemble de la profession pour que la nouvelle taxe actuellement en débat soit équitable.

Marie BRETON abonde dans ce sens, remarquant également que les entreprises de transport structurent l'économie des territoires, et signale qu'un effort important est fait pas les transporteurs, afin de limiter la pollution. Elle déplore toutefois l'insuffisance d'équipements de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV), ainsi que d'aires de stationnement le long des routes, utilisées par les chauffeurs pour respecter les temps de repos réglementaires.

Une part très prépondérante des marchandises est transportée par la route et le transport fluvial, par exemple pour l'approvisionnement en carburant, peut être affecté par la pénurie d'eau rendant impraticable certaines infrastructures fluviales.

François MERCIER évoque les incidences du commerce en ligne qui génère des flux de transport de marchandise.

A la question de Thierry MAIRE-DU-POSET sur les conséquences de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h, les deux fédérations de transporteurs considèrent que cette limitation de vitesse est adaptée pour les poids lourds, mais peut aboutir à des différentiels de vitesse avec les voitures qui circulent à une vitesse en réalité plus faible (du fait de l'imprécision de leurs compteurs).

➤ **Déviations de la circulation et information des usages :**

Thierry MAIRE-DU-POSET constate que ces sujets constituent des préoccupations importantes des usagers des routes et charge les services d'exposer la présentation (voir en annexe).

Annick ROTROU précise que le site « inforoute 25 » ne mentionne que les chantiers les plus importants, les interventions très ponctuelles ne pouvant y être relayées, car il ne s'agit pas d'un dispositif d'information « en temps réel ». Il donne cependant lieu à plus de 50 000 connexions par an.

➤ **Problématique du gravillonnage des routes :**

Thierry MAIRE-DU-POSET observe qu'il s'agit d'un sujet épineux, en particulier pour les deux-roues, d'autant que les chantiers concernés se déroulent en période estivale lorsqu'ils circulent le plus, mais indique qu'il ne nous est pas possible de nous passer de cette technique de réparation des chaussées, qui présente par ailleurs bien des avantages, tant techniques qu'économiques.

Les services présentent les illustrations sur ce sujet (voir en annexe) et précisent qu'il donne lieu à de nombreux courriers lors de chaque campagne de travaux. Pour prévenir les usagers une signalisation adaptée est systématiquement mise en place et surveillée tout au cours de la période où les gravillons sont présents sur la chaussée. Compte tenu de la multiplicité des sites concernés, ils ne font pas l'objet d'une information sur le site « inforoute 25 ».

Vanessa CARRARA suggère que les zones de travaux pourraient tout de même donner lieu à une information générale (sans indiquer précisément les dates de réalisation), que cette technique présente également des avantages pour l'adhérence (sur chaussée mouillée) et que la communication pourrait être renforcée sur cette technique qui est mal perçue, bien qu'elle soit économique pour la dépense publique.

Vincent MOUGIN demande sur quels critères est effectué le choix parmi les différentes techniques de réparation des chaussées.

Les services lui précisent que chaque situation est examinée de façon particulière, notamment en fonction du sol support, de la structure en place et de son état de dégradation et du trafic supporté.

Vincent MOUGIN considère que si le gestionnaire routier peut difficilement donner une information en temps réels sur ces chantiers, les réseaux sociaux peuvent plus facilement les relayer.

Annick ROTROU évoque à cet égard l'émergence de technologies qui pourraient permettre à l'avenir de rendre la signalisation routière communicante et ainsi favoriser l'information en temps réel.

➤ **Tour de table des participants :**

Thierry MAIRE-DU-POSET invite les membres du comité à proposer d'autres sujets pour les prochaines réunions, ainsi qu'à exprimer toute remarque sur le fonctionnement du comité et la façon dont les sujets sont traités.

Marie CHASSERY évoque l'intérêt d'associer l'AFTRAL (Apprendre et se Former en TRANsport et Logistique) au comité, cet organisme de formation étant susceptible d'enrichir les débats.

Thierry MAIRE-DU-POSET indique que l'élargissement du comité à cet organisme pourrait être envisagé, malgré la volonté initiale de restreindre la composition de cette instance, ayant vocation à rester ciblée sur les problématiques routières départementales.

Raphaël KRUCIEN exprime son intérêt pour une présentation des outils d'information existants qui permettraient une plus forte interaction entre les services départementaux et les usagers. Cette présentation pourrait éventuellement être effectuée par un organisme extérieur spécialisé tel que l'IFSTTAR, qui conduit par ailleurs le projet de recherche S_VRAI (Sauver des Vie par le Retour d'Analyse sur Incidents),

Marie BRETON attire toutefois l'attention sur le flux d'information pouvant être généré par de tels dispositifs.

Thierry MAIRE-DU-POSET considère que les innovations technologiques doivent faire l'objet de développements dans le domaine de la route et mentionne à titre d'exemple les webcams progressivement déployées au bord des routes départementales et qui concourent à cette information du public.

Vanessa CARRARA propose que les programmes de travaux d'investissement soient présentés au comité après le vote du budget départemental. Ses membres pourraient ainsi en informer leurs interlocuteurs.

Cela impliquerait toutefois que les réunions du comité soient avancées en début d'année.

Annick ROTROU suggère que les usagers particuliers du CURD pourraient être associés « aux calendriers de voirie » organisés par chaque STA, ces réunions servant à préparer les campagnes de travaux et à coordonner les différents intervenants du domaine départemental.

➤ **Conclusion de la réunion :**

Thierry MAIRE-DU-POSET remercie les participants à la réunion pour l'intérêt des échanges qu'ils ont alimentés, ainsi que les services pour les présentations.

Il dresse une liste de sujets pouvant être abordés lors d'une prochaine réunion en 2019 :

- poursuite des réflexions sur les déviations et le gravillonnage ;
- présentation de la nouvelle politique cyclable à l'issue de l'étude ;
- état du patrimoine et politique d'entretien des chaussées, à l'issue du diagnostic en cours ;
- domaine du transport routier.

Ces différents sujets permettront de mettre en perspective des pistes d'innovation.

Diffusion :

- Participants
- Mise en ligne sur doubts.fr

Annexes :

- Ordre du jour de la réunion
- Présentations projetées lors de la réunion